### DEC131429DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

 ${\bf Vu}$  la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke :

# **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Evelyne Klotz [IR1], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹, dans la limite de 20K€ HT.

# Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Klotz, délégation est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1] et de M. Jean-Yves Bigot [DRCE] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, ², dans la limite de 20K€ HT

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision prend effet au 2 avril 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 avril 2013

Le directeur d'unité Stefan Haacke

1

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

 $<sup>^2</sup>$  Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000  $\oplus$  HT au 01/01/2012